



Compte rendu de séance

Séance du 26 Mai 2018

L'an 2018 et le 26 Mai à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de BIDAULT Alain, Maire.

Présents : Mmes : CHEVALIER Ginette, DANTAN Christiane, HERBELIN Séverine, HERVE Christelle, LE BARBIER Valérie, VACHERESSE Nadine, MM : BIDAULT Alain, BLONDEL Alain, CORDELE Alain, COUDRAY Jean-Christophe, POURRIOT Gérard, TISSERANT Robert, VREUGDENHIL Jacques.

Excusé ayant donné procuration : M. LE BRAY Alain à Mme DANTAN Christiane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/05/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 29/05/2018

A été nommée secrétaire : Mme CHEVALIER Ginette

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2018
- 2-Demandes de subventions pour l'ouverture d'une épicerie, multiservices et autres
 - a) Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre de "l'aide au maintien de commerce de proximité"
 - b) Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Perche Sarthois dans le cadre du " programme Leader Européen : développement d'une économie de proximité et résidentielle".
- 4-Questions diverses

1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2018 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 Mai, transmis par mail, n'aurait pas été reçu par tous les élus.

Il est décidé de reporter le vote d'approbation au prochain conseil municipal.

2-Demandes de subventions pour l'ouverture d'une épicerie, multiservices et autres.

Après un long débat, souvent houleux :

- entre les partisans de l'ouverture d'une épicerie, multiservices, fleurs avec bar licence IV, qui attirera plus de clientèle,
- et ceux qui soutiennent que le chiffre d'affaires des 2 autres commerçants baissera ou bien que c'est illégal puisque ces 2 commerces offrent le service épicerie de base,

Monsieur BIDAULT a proposé de mettre au vote les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et du Perche Sarthois.

- a) Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de "l'aide au maintien de commerce de proximité" – D-2018-05-6 Visas Préfecture du 29/05/2018

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement pour l'achat et l'aménagement de l'ancien restaurant "le St Jacques" pour ouvrir une épicerie, multiservices et autres, c'est-à-dire une subvention de 34 600€ du Département en complément des subventions déjà obtenues (48 900€ DETR Etat et 44 415€ CPER Etat).

6 élus ont demandé un vote à bulletin secret : Mesdames DANTAN, LE BARBIER, VACHERESSE, HERVE et Messieurs POURRIOT et BLONDEL se prononcent pour voter à bulletin secret.

Le tiers des membres présents s'étant prononcé favorablement, le vote se fera à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat des votes se décline comme suit :

Vote sur l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental

7 voix Pour 7 voix contre 0 abstention

Lors du vote à bulletin secret, s'il y a partage égal des voix, la voix du Maire n'est pas prépondérante (article L2121-20 du CGCT). Une égalité de suffrage équivaut à un rejet de la proposition.

Le Maire n'est donc pas autorisé à déposer de dossier au Conseil Départemental.

Aucun (pour : 7 contre : 7 abstention : 0)

- b) Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Perche Sarthois dans le cadre du " programme Leader Européen : développement d'une économie de proximité et résidentielle" - D-2018-05-7 Visas Préfecture du 29/05/2018

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement pour l'achat et l'aménagement de l'ancien restaurant "le St Jacques" pour ouvrir une épicerie, multiservices et autres, c'est-à-dire une subvention de 10 485€ en complément des subventions déjà obtenues (48 900€ DETR Etat et 44 415€ CPER Etat).

6 élus ont demandé un vote à bulletin secret : Mesdames DANTAN, LE BARBIER, VACHERESSE, HERVE et Messieurs POURRIOT et BLONDEL se prononcent pour voter à bulletin secret.

Le tiers des membres présents s'étant prononcé favorablement, le vote se fera à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat des votes se décline comme suit :

Vote sur l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au Perche Sarthois

7 voix Pour 7 voix contre 0 abstention

Lors du vote à bulletin secret, s'il y a partage égal des voix, la voix du Maire n'est pas prépondérante (article L2121-20 du CGCT). Une égalité de suffrage équivaut à un rejet de la proposition.

Le Maire n'est donc pas autorisé à déposer de dossier au Perche Sarthois.

Aucun (pour : 7 contre : 7 abstention : 0)

Ensuite, les locaux du bâtiment le St Jacques ont été visités par les élus qui l'ont demandé.

4-Questions diverses :

Une élue interroge le maire, président du SIVOS, pour protester contre le courrier envoyé par les enseignants aux familles des enfants scolarisés afin de leur demander une participation financière pour l'entrée du spectacle de fin d'année le 15 juin à la salle Mélusine : 2.50€ par adulte et 1€ par enfant de moins de 12 ans.

Réponse : Monsieur BIDAULT n'a pas été informé de cette participation financière des familles lors du conseil d'école du 12 février. Ce spectacle est organisé par les 5 enseignants qui en ont décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

En mairie, le 29/05/2018

Le Maire

Alain BIDAULT

